BnF Gallica

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France

Source gallica.bnf.fr / Société archéologique du Midi de la France

BnF Gallica

Société archéologique du Midi de la France. Auteur du texte.
Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France. 1943.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisation.commerciale@bnf.fr**.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

FONDÉE EN 1831, ET RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE
PAR DÉCRET DU 10 NOVEMBRE 1850

TOME XX

TOULOUSE
ÉDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Librairie de l'Université.
14, RUE DES ARTS (SQUARE DU MUSÉE)

1943

Source gallica.bnf.fr / Société archéologique du Midi de la France

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

FONDÉE EN 1831, ET RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE
PAR DÉCRET DU 10 NOVEMBRE 1850

TOME XX

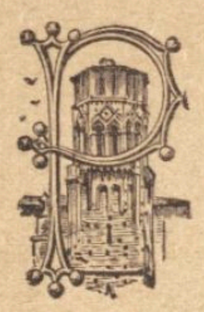

TOULOUSE
ÉDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Librairie de l'Université.
14, RUE DES ARTS (SQUARE DU MUSÉE)

1943

André AYMARD

A PROPOS DE QUELQUES MONNAIES ROMAINES DU MUSÉE SAINT-RAYMOND[1]

Et la médaille austère
Que trouve un laboureur
Sous terre
Révèle un empereur.
Th. Gautier, *Émaux et camées* (*L'art*).

Les vitrines du musée Saint-Raymond à Toulouse offrent aux yeux des visiteurs quelques monnaies romaines de l'époque impériale qui, pour être de qualité esthétique médiocre, n'en sont pas moins curieuses en raison de leur rareté. Un hasard heureux fait que l'origine de certaines d'entre elles peut être déterminée avec une précision, insuffisante sans doute au gré de notre curiosité, rassurante pourtant quant à leur authenticité qui est au-dessus du soupçon. Cette origine même pose à son tour diverses questions[2].

***

Ces pièces proviennent de la collection de Saint-Amand.

Celui-ci est un de ces personnages sur lesquels tout curieux du passé aimerait être bien renseigné. Non pas que sa vie semble présenter la moindre aventure mystérieuse ou remarquable. Mais parce qu'on pressent en lui un homme représentatif, sinon d'une classe, du moins d'un échelon social fort peu connu. En l'espèce, l'amateur d'antiques, au goût éclairé et d'incontestable culture,

1. Communication présentée à la séance du 23 mai 1939.

2. Mon attention a été attirée sur les deux Pacatien par une demande du professeur R. Delbrück, directeur de l'*akademisches Kunstmuseum* de Bonn, chargé (cf. *Gnomon,* janvier 1939, p. 63) de la série des empereurs entre Maximin et Carin dans l'*Ikonographie der römischen Kaiserzeit.* — Ce m'est un devoir particulièrement agréable d'exprimer de vifs remerciements à nos confrères MM. Donat, Dutil, Galabert, Dr Grimoud, Guitard, Pierfitte et Rachou, qui ont, avec une parfaite obligeance, aidé ou facilité mes recherches.

n'est pas le plus captivant, parce que les exemples, heureusement, n'en manquent pour aucune région ni pour aucune époque. Il est plus précieux, assurément, de se trouver en présence d'un homme de confiance des fermiers généraux, transplanté par eux à l'autre bout de la France, s'y créant d'excellentes relations intellectuelles et mondaines, devant à sa fonction des loisirs et des ressources très appréciables, mais disposant imprudemment des fonds de sa caisse et subissant sur ses biens les conséquences de ses spéculations.

Mais l'étudier est hors de mon propos et pourrait seulement, d'ailleurs, être entrepris à l'aide de sources — si elles existent (papiers de famille, archives de l'intendance et des fermes, etc.) — moins discrètes que celles auxquelles j'ai pu puiser pour rassembler sur lui quelques renseignements décousus : la principale est l'abrégé, paru dans les publications académiques, de l'éloge lu par Lefranc de Pompignan à l'Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse le 10 avril 1769[3].

Charles-Clément Martin de Saint-Amand était né en 1702 à Chaumont-en-Bassigny. « De parens nobles », nous dit-on, et rien n'oblige à le nier, puisque, la noblesse étant indépendante de la particule et l'onomastique manquant de fixité dans l'ancienne France, il ne suffit pas de constater que l'Académie appelle son frère « Martin » tout court[4] et que lui-même est souvent simplement désigné,

3. *Histoire et mémoires de l'Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse,* in-4°, t. II (Toulouse, 1784), 1re partie (*Histoire*), pp. 94-97. Plusieurs passages sont guillemetés : ils proviennent donc (cf. p. 80) de l'éloge original par Lefranc de Pompignan. La n. 1 de la p. 97, qui indique le nom de l'auteur de l'éloge, porte que celui-ci a été lu le « 10 avril 1669 »; l'erreur est certaine et je corrige par hypothèse en « 1769 », bien que cette date apparaisse un peu tardive, Saint-Amand étant mort en 1763. C'est en vain que j'ai recherché cet éloge dans l'édition de 1784 des *Œuvres complètes* de Lefranc de Pompignan. — Sauf exception, je n'indiquerai pas les références à l'abrégé de cet éloge auquel je renvoie dès maintenant une fois pour toutes.

4. C'est sous ce seul nom — qui devait peut-être se compléter en « de Romecour » (cf. *infra,* p. 22, n. 32) — qu'il est désigné dans le registre des délibérations de l'Académie, lors des négociations pour l'achat des collections dont il sera parlé plus loin : cf. A. Larrey, *Notice hist. sur les travaux de l'Ac.,* dans *Mém. Ac.,* 3e série, t. III, 1847, p. 104, et E. Lapierre, *Hist. de l'Ac.,* dans *Mém. Ac.,* 10e série, t. VII, 1907, p. 45. Ce fait montre suffisamment que Martin est le patronymique, et non pas un prénom, ce qui doit interdire de le joindre à Clément par un trait d'union (cf. pourtant l'abrégé de l'éloge, dans *Hist. et mém. Ac.,* t. II, 1re partie, p. 94). Il est également caractéristique qu'en tête

dans des actes parfaitement officiels, comme « Martin Saint-Amand »[5]. On se bornera donc à retenir que cette origine, étrangère au Midi et presque lorraine[6], explique et impose la graphie « Amand », certainement la seule authentique, au lieu des formes « Amant » ou « Amans », plus familières aux Méridionaux et, pour cela sans doute, fréquemment adoptées par erreur en transcrivant le nom du collectionneur toulousain[7].

Il ne devint, en effet, toulousain que par aventure. Après des études de droit à Besançon, il s'occupa « du grand chemin de Chaumont à Langres »[8], puis parut vouloir se consacrer « aux Lettres ».

de son catalogue (cf. *infra,* p. 14 et n. 5) Saint-Amand s'appelle lui-même « Carolus Clemens Martin de Saint-Amand », ce qui signifie que Martin, sous la forme française et non latine, n'est pas un prénom.

5. Cf. la liste des membres de l'Académie telle que le roi l'établit lors de la création de la compagnie : *Hist. et mém. Ac.,* in-4°, t. I (Toulouse, 1782), p. 35. Cf. aussi les actes notariés publiés par Mgr Douais, *L'Académie... de Toulouse au dix-huitième siècle. Pièces inédites (1739-1792)*, dans *Mém. Ac.,* 9e série, t. VIII, 1896, pp. 520-526. Dans l'acte de décès (arch. mun., registres de la Dalbade, Décès 1763, f° 1 v° = GG 68, f° 125 v°), la particule a été surajoutée d'une autre encre.

6. Il est amusant de lire, dans l'abrégé de l'éloge, que Saint-Amand « joignoit aux vertus qu'il avoit puisées dans sa famille, la franchise et la candeur qui caractérisent les Champenois ».

7. Je crois avoir aperçu l'une et l'autre orthographes sur le registre des délibérations de l'Académie que je me suis borné à feuilleter. On trouve « Aman*t* » dans *Hist. et mém. Ac.,* t. I, p. 6. Plus fréquent encore est « Aman*s* » : ainsi dans l'acte de décès du collectionneur, qui a été mentionné *supra,* n. 5; de même dans l'acte de mariage de Lefranc de Pompignan publié par l'abbé Fr. A. Duffo, *J. J. Lefranc, marquis de Pompignan, poète et magistrat,* Paris (thèse lettres Toulouse), 1913, p. 337, n. 1; ainsi encore acte notarié du 16 avril 1767 publié par Mgr Douais, *Mém. Ac.,* 9e série, t. VIII, 1896, pp. 527-529; A. Dumège, *Description du musée des antiques de Toulouse* (Toulouse, 1835), p. 262, et *Archéologie pyrénéenne,* t. I (Toulouse, 1858), p. CLXXII, n. 1; C. Roumeguère, *Description des médailles...* (Toulouse-Paris, 1858), pp. 5-7; etc.

8. Voici le texte intégral de l'abrégé de l'éloge : « De retour dans sa Province, il fut chargé de l'inspection du grand chemin de Chaumont à Langres, fait par des Corvéables, dont il adoucissoit la misere. Débarrassé de ce travail, il se livra aux Lettres. » Ces formules sont très vagues et des recherches dans les archives locales seraient indispensables pour les éclaircir. — La nuance philanthropique correspond davantage aux dates de l'éloge et de son abrégé qu'à l'époque où Saint-Amand n'avait pas quitté son pays d'origine. Lefranc de Pompignan était très hostile à la corvée: en 1756 et 1757, il la critiqua violemment dans des remontrances qu'il rédigea et fit adopter par les cours souveraines de Montauban et de Toulouse (abbé Duffo, *op. cit.,* pp. 326-329). Il peut donc être soupçonné d'attribuer à Saint-Amand des préoccupations qui lui étaient étrangères.

Mais le sort en disposa autrement et Lefranc de Pompignan, dans un passage de son éloge qui nous a été conservé, s'en explique en des termes qui ne manquent pas de saveur : « La fortune, qu'il ne cherchoit pas, vint subitement le prendre par la main; elle avoit amené à Chaumont un de ses plus célebres favoris. Il connut M. de Saint-Amand, l'aima et voulut qu'il fût riche; il lui procura la recette générale du tabac à Toulouse; emploi qui, n'ayant rien d'assujettissant, qui, ne procurant l'aisance qu'à la faveur d'une contribution libre, s'accommode avec cette noble fierté de caractere qu'inspirent les Lettres. »

Le monopole des tabacs étant alors rattaché aux fermes générales[9], on voit assez de qui[10] dépendait maintenant Saint-Amand et il est difficile de ne pas songer à ce Jacob de la Vallée dont Marivaux, en 1735, commençait à raconter l'ascension dans son *Paysan parvenu*. On devine également quel intérêt présenteraient d'autres détails[11]. Malheureusement, Lefranc de Pompignan se contente d'ajouter : « On lui offrit des établissemens plus considérables dans la Capitale et ailleurs. Ces offres ne le tenterent jamais. » Et, si cette phrase révèle que les fermiers généraux n'étaient pas sans offrir à leur haut personnel des possibilités de ce que nous appellerions aujourd'hui avancement[12], elle demeure vague et isolée. Il n'est pas indifférent, non plus, de relever que, dans trois actes notariés de 1747, 1748 et 1758[13], Saint-Amand est qualifié, non pas

9. A partir de 1730 : cf. M. Marion, *Dictionnaire des institutions de la France aux XVIIe et XVIIIe siècles* (Paris, 1923), pp. 524 sq.

10. Il est, d'ailleurs, très précisément question des fermiers généraux dans le registre des délibérations de l'Académie, à propos de l'achat des collections de Saint-Amand : cf. plus loin, p. 11.

11. La date de l'arrivée à Toulouse est enserrée entre 1744, où Saint-Amand devint membre de la Société des Sciences, et (cf. plus loin, p. 11, n. 37) le 27 juillet 1742, où mourut le président de Caulet (arch. mun., registres de Saint-Étienne, 1742, GG 319, f° 85 v°).

12. Dans *Mém. Ac.*, 7e série, t. VIII, 1876, p. 281, le Dr Armieux qualifie Saint-Amand, en 1744, de « receveur des tabacs » et, seulement en 1746 (pp. 290 sq.), de « receveur général du tabac ». Peut-être s'appuie-t-il, pour 1744, sur un document sûr. Mais le texte précédemment cité de Lefranc de Pompignan apparaît trop formel pour qu'on doive penser que Saint-Amand, entre 1744 et 1746, a bénéficié d'une « promotion sur place » : il s'agit probablement de la même fonction, diversement et plus ou moins exactement désignée.

13. Actes publiés par Mgr Douais, *Mém. Ac.*, 9e série, t. VIII, 1896, pp. 520-526; ils concernent les affaires de l'Académie et Saint-Amand y est nommé et

de receveur général du tabac, — ce qu'il n'avait certainement pas cessé d'être[14], — mais d'avocat au Parlement de Toulouse. Mettre en doute cette précision est manifestement impossible. Plaidait-il donc et cumulait-il vraiment les deux fonctions? Ou bien, simplement, se souvenant de ses études juridiques, avait-il recherché et invoquait-il un titre jugé par lui plus honorifique et socialement plus relevé que celui d'employé, même supérieur, des hommes d'argent? Ainsi, les questions ne manquent point, auxquelles des recherches plus complètes permettraient seules de répondre.

Si variées qu'elles fussent, ses occupations ne l'empêchaient pas de se faire avantageusement connaître et de se créer une place parmi cette élite sociale où le goût, la culture intellectuelle, la passion pour les choses de l'esprit étaient des qualités si répandues et qui existait à Toulouse comme dans toutes les villes de France au XVIIIe siècle. Il sut s'y créer de solides amitiés. La plus éclatante, à coup sûr, et la seule qu'il me soit possible d'identifier, est celle de Lefranc de Pompignan; mais que dire de ces trois amis qui lui élevèrent après sa mort, « à frais communs », un monument dans l'église de la Dalbade[15]?

Il devint membre de l'Académie des Arts[16] et peut-être les relations qu'il y entretint expliquent-elles que nous possédions aujourd'hui deux effigies de lui. L'une est un portrait qui orne, à l'hôtel

les signe en sa qualité de trésorier perpétuel de celle-ci : le titre qui lui est donné ne l'a donc pas été à son insu. — L'appellation est identique et appelle la même remarque dans l'acte de mariage de Lefranc de Pompignan en 1757 : cf. abbé Duffo, *op. cit.*, p. 337, n. 1.

14. Ce qu'on peut savoir de ses « banqueroutes » l'implique; or, la première est postérieure aux deux plus anciens de ces trois actes, et la seconde au plus récent : cf. *infra*, p. 10. De même l'acte de décès (cf. plus haut, n. 5) appelle encore Saint-Amand « receveur général du tabac ».

15. L'amitié de Lefranc de Pompignan est attestée par la chaleur de l'éloge consacré par lui à Saint-Amand, comme par les affirmations débordantes de celui-ci dans la préface de son catalogue (cf. plus loin, p. 17). Enfin, Saint-Amand assiste et signe, le 19 novembre 1757, au mariage de Lefranc de Pompignan : cf. abbé Duffo, *op. cit.*, p. 337, n. 1. — L'abrégé de l'éloge écrit à propos de la mort de Saint-Amand : « Les pauvres le pleurerent, le public le regreta, ses amis furent inconsolables. » On croirait à un cliché banal, si ne suivait aussitôt le détail relatif aux trois amis. L'anonymat observé permet de penser que Lefranc de Pompignan fut l'un d'eux.

16. Le fait est affirmé dans la légende du tableau dont il va être immédiatement question.

d'Assézat, la salle des séances de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres. L'autre est un profil, sculpté par Parant, dans un médaillon de marbre qui est le seul morceau subsistant du mausolée de la Dalbade[17] et qui se trouve actuellement fixé au-dessus d'une porte à l'angle Nord-Est du petit cloître du musée des Augustins. Aucune de ces œuvres, certes, n'a grande valeur artistique. Elles n'en permettent pas moins de se représenter physiquement notre personnage et de reconnaître en lui un homme assurément spirituel et fin, volontiers optimiste, de surcroît, et porté au sourire plus qu'à l'hypocondrie.

Plus apparentes et mieux connues sont ses attaches avec les milieux intellectuels toulousains. En 1744, il était admis à la Société des Sciences[18] et, lorsque les lettres patentes du 24 juin 1746 créèrent l'Académie royale, ce fut lui que le roi désigna comme trésorier[19]. Cette charge étant « perpétuelle », il la conserva jusqu'à sa mort et il semble qu'elle n'ait pas été incompatible avec celles, annuelles, de directeur et de vice-président, qu'il exerça respectivement en 1755 et 1760[20].

Aussi bien, cette compagnie n'eut qu'à se louer de sa générosité et de sa collaboration. En 1751, il n'hésita pas à faire don de 500 livres afin de rétablir le prix de l'Académie, que des difficultés financières avaient contraint de supprimer[21]. Il prit plusieurs fois la parole en séance, notamment pour des communications touchant à la numismatique[22]. L'intérêt qu'il portait à cette science n'était, d'ailleurs, pas exclusif et son intervention la plus curieuse est sans doute celle où ce Toulousain d'adoption, originaire des lointaines marches de l'Est, défendit, en invoquant les Jeux Floraux et Gou-

17. Cf. A. Dumège, *Description...* (Toulouse, 1835), n° 814, p. 262, qui indique l'origine; E. Roschach, *Musée de Toulouse. Catalogue des antiquités et des objets d'art* (Toulouse, 1865), n° 873, p. 325; H. Rachou, *Cat. des collections de peinture et d'épigraphie du musée de Toulouse,* Toulouse, 1912, n° 894, p. 371.

18. Cf. Dr Armieux, *État des membres de l'Ac... aux diverses époques de son histoire (1640-1876)*, dans *Mém. Ac.,* 7e série, t. VIII, 1876, p. 281.

19. Cf. la publication indiquée plus haut, au début de la n. 5.

20. Cf. E. Lapierre, dans *Mém. Ac.,* 10e série, t. VII, 1907, p. 29 et p. 39.

21. *Ibid.,* p. 11.

22. *Ibid.,* p. 16 : en 1750, il lit « un mémoire sur l'utilité des médailles pour expliquer et éclairer les événements de l'histoire »; cf. plus loin, p. 19, n. 20, pour une communication de 1753.

delin, la « langue gasconne » contre le pur Méridional qu'était son confrère Marcassus de Puymaurin[23]. Le fait illustre au mieux ce que dit de lui Lefranc de Pompignan : « Plein de tendresse et d'enthousiasme pour sa nouvelle Patrie, il exaltoit sans cesse la beauté, les agrémens, la fertilité, les productions, la salubrité de l'air, l'esprit et la vivacité des habitans de cette Ville savante, et l'une des plus anciennes de l'Europe[24]. » Pourtant, sa contribution principale au renom de l'Académie et, par elle, de Toulouse fut fournie par les collections qu'il eut l'adresse de rassembler.

Si sa collection de monnaies romaines est la plus célèbre, il sut ne pas négliger les occasions qui s'offrirent d'acquérir d'autres objets intéressants.

Ce fut lui qui, pour une somme minime, alors qu'elles n'avaient, « pendant cinq ou six ans », tenté aucun amateur, se rendit propriétaire des deux très belles roues de char antique en bronze trouvées à Fa, près de Rennes-les-Bains, dans le département actuel de l'Aude, qui sont exposées aujourd'hui au musée Saint-Raymond[25].

Il possédait aussi une « lampe en bronze, sous la forme d'un danseur », dont il n'est peut-être pas inutile de dire ici quelques mots. En 1835 encore, elle figurait sous le n° 289 dans les collections du musée, alors unique, de Toulouse. Mais A. Dumège, dans la *Description du musée* qu'il publiait à cette date, après avoir donné de cette lampe la définition qui vient d'être citée, exprimait des doutes sur son authenticité[26]. Ces doutes paraissent avoir trouvé

23. Cf. Lapierre, *op. cit.*, pp. 25-26.

24. Comme au sujet de la corvée, des réserves sont nécessaires sur l'attribution de ces idées à Saint-Amand par Lefranc de Pompignan : on lit, en effet, dans un discours de celui-ci à l'Académie des Jeux Floraux en 1749, un éloge de Toulouse dont le rapprochement avec ce passage s'impose (abbé Duffo, *op. cit.*, pp. 122-123).

25. Cf. abbé Magi, *Sur deux roues de char antique qui sont dans le cabinet de l'Académie*, dans *Hist. et mém. Ac.*, in-4°, t. II (Toulouse, 1784), 2e partie (*Mémoires*), pp. 179-187. Sur la découverte des roues et leur acquisition par Saint-Amand, le récit de l'abbé Magi (pp. 179-180), assez amusant, est reproduit par Dumège, *Description...* (1835), pp. 150-151, où ces roues portent le n° 286 (n° 516, p. 181 dans le catalogue de Roschach de 1865).

26. *Op. cit.*, n° 289, p. 153 : « Je ne saurais affirmer que cet objet est antique. On sait combien en Italie les faussaires ont réussi à imiter les monumens de ce genre. Il s'est établi aussi, depuis plus de 20 années, dans le Midi de la France, des fabriques de statuettes moulées sur l'antique, ou qui sont des copies, en petit,

créance. En effet, cette lampe n'est plus signalée dans le *Catalogue* publié par Roschach en 1865[27] et je n'aperçois actuellement rien qui lui ressemble dans les vitrines du musée Saint-Raymond où se trouvent les petits objets antiques en bronze, et notamment les lampes. Or, Dumège avait préparé un manuscrit fort volumineux, probablement pour une nouvelle édition, revue et augmentée, de sa *Description* de 1835[28]. Ce manuscrit est conservé aux archives du musée des Augustins. Et, pour cette lampe qu'il avait naguère déclarée suspecte, voici, cette fois[29], les dires de Dumège : « On avait cru que ce n'était qu'une répétition moderne; mais un examen sévère a montré l'antiquité de ce monument. On croyait qu'elle avait été trouvée en Italie. Des notes laissées par M. de Saint-Amand indiquent qu'elle provient de l'ancienne ville des Consoranni. C'est un objet très remarquable. » Il est assurément permis de sourire de l' « examen sévère » et de l' « objet très remarquable » : Dumège ne laissait à personne le soin de son éloge et ne reculait pas devant les repentirs les plus outranciers. En tout état de cause, d'une part, la précision relative à l'origine a un intérêt indéniable et, d'autre part, le procès de cette lampe mériterait

de monumens plus ou moins célèbres. Mais la grossièreté de l'imitation décèle l'imposture. Ici, pour cette lampe, on peut former des doutes, et j'ai cru devoir consigner les miens dans cette Notice. »

27. De même, la lampe n° 290 de la *Description* de 1835, p. 153, en laquelle Dumège déclarait voir une copie moderne, manque dans le catalogue de 1865. — Ce qu'on appelle parfois le catalogue Roschach de 1892 n'est pas, en réalité, un catalogue nouveau. On s'est borné à cette date, après la création du musée Saint-Raymond et le partage des collections, à brocher les exemplaires subsistants du catalogue de 1865 avec un titre différent (*Musées de Toulouse. Antiquités. Musée des Augustins. Objets d'art. Musée Saint-Raymond*) et une page d'avertissement donnant la répartition des numéros du catalogue entre les deux musées; il y a, d'ailleurs, des variantes dans le titre et certains exemplaires ne contiennent pas l'avertissement.

28. L'existence de ce ms. est signalée dans l'avant-propos, p. IX, du *Catalogue* publié par H. Rachou en 1912 (il en signale en même temps un autre, que je n'ai pas pu consulter, ainsi que celui dont il parle, p. XVIII, 11°, et qui serait déposé aux archives municipales). Le ms. porte, sur sa page de titre, la date 1844. Mais certaines de ses parties au moins sont à coup sûr postérieures; la démonstration qu'il serait possible d'en donner m'entraînerait trop loin; elle entrerait bien davantage dans le cadre d'une étude d'ensemble du ms., qui présenterait un très vif intérêt et que j'entreprendrai peut-être un jour.

29. P. 739 du ms.

d'être revisé, si du moins il était temps encore de la rechercher et de la retrouver.

Ce sont là les seuls objets, autres que les monnaies, dont il soit possible d'affirmer qu'ils ont appartenu à Saint-Amand. Toutefois, il est fort peu probable qu'il convienne de s'en tenir là. On verra bientôt, en effet, que l'Académie racheta les collections de son premier trésorier perpétuel après la mort de celui-ci et il ne semble pas qu'elle ait fait, avant ou après cette date et jusqu'à sa suppression, aucune autre acquisition importante, par achat ou quelque autre moyen. Or, si le catalogue du musée de l'Académie à la veille de la Révolution n'a pas encore, à ma connaissance, été dressé, il pourrait l'être au moins en grande partie, à défaut de documents que contiennent peut-être les archives de l'Académie, grâce aux indications fournies par Dumège dans le manuscrit précédemment signalé[30]. Et, à simplement feuilleter les quelques pages de ce manuscrit consacrées à l'énumération des petits objets en bronze, en fer, etc., il m'est apparu qu'un trop grand nombre d'entre eux provenaient des collections de l'Académie pour que certains, sinon tous, ne provinssent pas des collections de Saint-Amand. La ventilation exacte en est malheureusement impossible si des indications plus explicites ne sont pas découvertes ailleurs.

Par chance, — puisque les monnaies constituèrent, et de beaucoup, la principale richesse du cabinet de Saint-Amand, — le médaillier demeure pour nous moins mystérieux. Mais, avant d'exposer ce que nous savons de sa formation et de procéder à l'examen de certaines pièces particulièrement rares, il convient d'expliquer comment toutes ces collections sont parvenues au musée Saint-Raymond.

De bonne heure, leur propriétaire avait fait connaître qu'il les léguerait à l'Académie. C'est ainsi, par exemple, qu'il avait refusé

30. Dumège y fait très fréquemment suivre la notice consacrée par lui à un objet de la mention, en abrégé et entre parenthèses, de la collection à laquelle l'objet appartenait avant son entrée au musée. Roschach, dans son catalogue de 1865, a utilisé certaines de ces indications, mais en a négligé d'autres, sans qu'on puisse deviner les raisons de son choix. De telles mentions peuvent être fort intéressantes : une pièce égyptienne ou grecque provenant de la collection de Clarac présente de tout autres garanties d'authenticité qu'une pièce provenant d'une des collections personnelles de Dumège vendues par lui à la ville de Toulouse.

de vendre au pape Benoît XIV les roues de char trouvées à Fa, en annonçant « que, dans le dessein où il étoit de laisser à sa mort son cabinet à l'Académie, il ne se regardoit que comme dépositaire des monumens qu'il renfermoit »[31]. Ce projet généreux, qui témoignait d'un tel attachement au corps savant qui devait en être le bénéficiaire[32], était d'autant plus remarquable que Saint-Amand avait au moins un fils[33]. Mais deux « banqueroutes » successives l'empêchèrent d'agir comme il l'eût désiré[34].

Bien entendu, les détails manquent sur ces revers de fortune : un éloge académique s'accommode mal de précisions en ce domaine. Il est simplement signalé que le premier était dû à « un excès de confiance ». On devine, en outre, qu'il fut postérieur à 1751, date du don de 500 livres pour le rétablissement du prix de l'Académie, car cette largesse implique une situation financière inébranlée. Comme, d'autre part, l'éloge indique que l'accident fut antérieur à l'achat des roues de Fa, la mort du pape Benoît XIV en 1758 fournit un *terminus ante quem* incontestable. Mais Saint-Amand parvint à réparer ses pertes sans que son cabinet en souffrît.

Il n'en fut pas de même pour la seconde « banqueroute », postérieure au 15 juillet 1760, date où fut terminée la préface fort joyeuse dont il sera question un peu plus loin, et antérieure au 10 février 1763, date de la mort de Saint-Amand[35]. Elle fut, nous

31. Cf. abbé Magi, *Hist. et mém. Ac.*, t. II, 2e partie, p. 180, reproduit par Dumège, *Description...* (1835), p. 151.

32. Le cas n'est pas unique. L'Académie, par exemple, n'a pu publier les tomes de la première série de ses *Mémoires* à partir de 1782, que grâce au legs que lui avait fait l'abbé d'Héliot, mort en 1779 : cf. Lapierre, dans *Mém. Ac.*, 10e série, t. VIII, 1908, p. 8.

33. Desazars de Montgailhard, dans *Mém. Ac.*, 10e série, t. VII, 1907, p. 264, signale incidemment, en 1797, un fils du numismate parmi les fondateurs du Lycée. Je n'ai rencontré nulle part aucune autre indication relative soit à d'autres enfants, soit à ce fils.

34. Cette relation de cause à effet est bien indiquée par l'abrégé de l'éloge et par l'abbé Magi, *Hist. et mém. Ac.*, t. II, 2e partie, p. 180; on verra bientôt qu'elle s'explique très naturellement. Au contraire, d'après *Hist. et mém. Ac.*, t. I, p. 6, Saint-Amand n'aurait pas donné ou légué ses collections parce que « la mort » aurait « trompé ses vœux »; cette formule à la rigueur acceptable a conduit à une erreur d'interprétation certaine (« la mort vint l'enlever tout à coup avant que ses intentions fussent réalisées ») A. Larrey, *Mém. Ac.*, 3e série, t. III, 1847, p. 104.

35. L'acte de décès a été signalé plus haut, p. 3, n. 5.

dit-on, « plus odieuse et plus accablante que la premiere » : entendons assurément que, tout en étant encore moins méritée, elle porta sur une somme plus considérable. L'abrégé de l'éloge continue en ces termes : « Ses Supérieurs, qui connoissoient sa probité, lui conserverent son emploi, et lui accorderent de longs termes. » Il est difficile de ne pas conclure de cette phrase que l'argent aventuré — de bonne foi — et perdu par Saint-Amand n'était pas sa propriété personnelle, mais celui-là même dont, comme receveur général du tabac, il avait la garde et la gestion; l'indication demeure malheureusement imprécise. Mais, en accordant de « longs termes » à leur débiteur, les fermiers ne négligèrent pas de prendre des garanties. Aussi fut-il désormais impossible à Saint-Amand de disposer de ses collections. Lorsque, affaibli par le malheur, il mourut en 1763, il n'avait pu ni les donner ni les léguer à l'Académie et elles appartenaient, au moins en fait, comme couverture de leur créance, aux fermiers généraux[36].

Les cercles intellectuels toulousains avaient déjà déploré le transfert à Paris et la dispersion, après la mort de leurs créateurs, de certains médailliers dont Toulouse s'était enorgueillie, tel celui d'un président au Parlement, de Caulet[37]. L'Académie voulut éviter un sort identique au cabinet de Saint-Amand, dont elle connaissait l'intérêt[38], et elle négocia son achat. Elle dut pour cela s'entendre avec le frère du défunt qui n'agissait, d'ailleurs, qu'au nom des fermiers généraux[39]. Il exigeait 12.000 livres, somme énorme pour

36. La ruine de Saint-Amand apparaît aussi, me semble-t-il, dans le fait que son monument dans l'église de la Dalbade fut élevé aux frais de trois de ses amis, et non pas sur son héritage.

37. Saint-Amand, dans la préface de son catalogue, p. 1 r°, précise qu'à son arrivée à Toulouse, de Caulet était déjà mort et sa collection vendue à Paris : ce magistrat étant l'oncle maternel de Lefranc de Pompignan (cf. abbé Duffo, *op. cit.*, p. 17), le renseignement doit être considéré comme sûr. Pour dire qu' « une partie capitale des objets qu'il avait réunis passa, lors de son décès, dans le cabinet » de Saint-Amand (*Description des médailles...*, p. 5), il faut que C. Roumeguère ait interprété à contresens le latin de cette préface, d'où lui vient certainement l'idée de parler de Caulet.

38. *Hist. et mém. Ac.*, t. I, pp. 6-7 : « La Compagnie vit avec douleur qu'un si précieux trésor, qu'on l'avoit accoutumée à regarder comme son propre bien, alloit lui être enlevé pour jamais. »

39. Le registre des délibérations de l'Académie parle constamment de

la compagnie dont l'achat de l'hôtel de la sénéchaussée avait épuisé les ressources. Elle dut pourtant en passer par ces conditions et connut pendant plusieurs années, en raison des dettes qu'il lui fallut contracter, de sérieuses difficultés financières[40].

Du moins « M. Martin », après la conclusion de l'affaire, lui fit-il don du grand portrait de son frère qu'on peut voir, encore aujourd'hui, dans la salle de ses séances[41]. Et surtout, dans l'hôtel de l'Académie, les collections Saint-Amand devenaient les premiers et principaux éléments du musée de l'Académie. Celle-ci, par une disposition très libérale, avait prévu que les étrangers pourraient y être admis[42]. De fait, l'abbé J. Eckhel, le célèbre numismate viennois, put visiter le médaillier et en étudier le catalogue[43].

La Révolution vint troubler cet état de choses. La suppression de l'Académie s'accompagna de la confiscation de tous ses biens et ses collections subirent des sorts différents. Les roues de Fa, nous dit Dumège, « que l'on voulait briser et jeter dans le creuset, furent sauvées par un homme courageux » et elles finirent, avec les autres objets en bronze, par entrer au musée[44]. Au contraire, les monnaies errèrent ici et là, échouèrent à la préfecture, puis à la bibliothè-

« M. Martin ». Toutefois, il est au moins question des fermiers généraux en une occasion : Martin fait connaître qu'ils demandent une réponse ferme avant une certaine date.

40. Sur les négociations et les embarras d'argent de l'Académie, cf. *Hist. et mém. Ac.*, t. I, p. 7; A. Larrey, dans *Mém. Ac.*, 3e série, t. III, 1847, p. 104; surtout E. Lapierre, *Mém. Ac.*, 10e série, t. VII, 1907, pp. 43-44. En 1767, l'Académie passe un « bail à locatairie perpétuelle » pour une de ses maisons, afin de se procurer 800 livres sur les 2.000 qu'elle « doit pour reste du prix du cabinet des médailles qu'elle a acquis des héritiers de feu Monsieur de Saint-Amans » : acte notarié publié dans *Mém. Ac.*, 9e série, t. VIII, 1896, pp. 527-530 (utiliser le texte, car Mgr Douais commet une erreur, p. 527, en résumant l'acte). En 1768 « le Bureau économique propose d'emprunter six mille livres pour payer les dettes de l'Académie et se libérer complètement de la dette du médaillier » : E. Lapierre, dans *Mém. Ac.*, 10e série, t. VIII, 1908, p. 1. Mais, en 1787/1788, année pour laquelle nous possédons un « état des dépenses », cette dette paraît bien éteinte : *Mém. Ac.*, 9e série, t. VIII, 1896, p. 531.

41. E. Lapierre, *Mém. Ac.*, 1907, p. 65.

42. *Ibid.*, p. 44.

43. J. Eckhel, *Doctrina numorum veterum*, t. I (Vienne, 1792), p. LXXXII : « Excepi haec Tolosae ex catalogo MS. academiae, ubi adhuc numi rariores ex omni numero selecti adservantur. » Cf. aussi t. VII² (Vienne, 1828), p. 339.

44. Dumège, *Description...* (1835), p. 151.

que de la ville avant d'être, en 1815, restituées à l'Académie que l'Empire avait rétablie depuis plusieurs années[45].

Elle les conserva jusqu'en 1847. A cette date et en application d'un accord conclu avec la municipalité « afin que le public et les savants étrangers, qui visiteraient Toulouse, puissent jouir de cette précieuse collection[46] », l'ancien médaillier de Saint-Amand, qui, autrefois purement romain, s'était accru, dans des circonstances qui nous demeurent inconnues, de monnaies gauloises, ibériques et grecques[47], fut déposé au musée. Il y rejoignit donc, après une longue séparation, les antiques de bronze avec lesquels il avait jadis voisiné et ce fut en leur compagnie qu'il passa plus tard au musée Saint-Raymond, lors de la création de celui-ci.

Ainsi se reconstitue la longue suite de hasards heureux et de dévouements tant à la science qu'à Toulouse, grâce à quoi chacun peut jouir aujourd'hui de ce qu'avait réuni, pour sa satisfaction personnelle et pour le renom de sa patrie d'adoption, le haut employé des fermiers généraux.

***

Avant de le déposer au musée, l'Académie avait fait dresser un catalogue de son médaillier. Il en existe aujourd'hui deux exemplai-

45. É. Maurel, *Rapports et documents relatifs à la dotation de l'Académie et à la convention concernant son médaillier suivis des pièces annexes,* appendice à *Mém. Ac.,* 11e série, t. VII, 1919, p. LXXI (note de J. Chalande).

46. Cette phrase est empruntée au procès-verbal de dépôt, du 3 juin 1847, qui débute par un rappel de l'accord intervenu en 1842 et qui a été publié de nouveau par Maurel, *op. cit.,* pp. LXXIII-LXXVI, après l'avoir déjà été dans *Mém. Ac.,* 5e série, t. II, 1858, pp. 84-86. La lecture des derniers paragraphes de ce procès-verbal montre que l'Académie entendait demeurer propriétaire du médaillier : cf., en outre, *Mém. Ac.,* 5e série, t. I, 1857, p. 416, et t. II, 1858, p. 82 et p. 437.

47. Le nombre des pièces en 1847 est, d'après le procès-verbal de dépôt, de 4.247; il est donc plus élevé qu'en 1760 (cf. plus loin, p. 16). Dumège, dans la *Description* de 1835, p. 149, n. 1, signale l'adjonction à la collection, après la mort de Saint-Amand, d' « un grand nombre de médailles de moyen et de petit bronze ». On est surtout frappé par la présence, dans le médaillier de l'Académie, tel qu'il est connu par le catalogue dressé en 1847, de pièces ibériques, gauloises ou grecques, alors que la collection Saint-Amand, à en juger par son catalogue, ne contenait que des monnaies romaines. Je n'ai trouvé nulle part aucune précision sur ces accroissements.

res manuscrits[1]. Bien plus, si le *Catalogue* publié par Roschach en 1865 ne fournit qu'un aperçu très sommaire de cette collection[2], C. Romeguère en a donné, en 1858, une *Description*[3] qui suit de si près ce catalogue manuscrit qu'elle peut en être considérée, pour le classement et la définition des pièces, comme une copie. Sa disparition est donc impossible et on dispose là d'un instrument de travail qui, malgré ses défectuosités certaines[4], doit permettre de déterminer l'origine des pièces du musée Saint-Raymond. Mais on ne peut remonter, grâce à lui, qu'à l'année 1847.

De son côté, Saint-Amand avait établi en latin un catalogue de sa collection de monnaies[5], qui était devenu, en même temps que sa collection, propriété de l'Académie. C'est lui que l'abbé Eckhel avait consulté et sa présence dans les archives de l'Académie est attestée vers le milieu du siècle dernier. En effet, Dumège en parle

1. Ces mss du catalogue sont suivis du texte du procès-verbal de dépôt de la collection au musée. L'un doit exister aux archives de l'Académie : il est, dans toutes ses parties, le ms. original. L'autre est conservé aux archives municipales de Toulouse : il est une copie faite en 1858. Sur ces deux mss, cf. le rapport rédigé en 1916 par Fr. Galabert et publié par Maurel, *op. cit.*, pp. LIV sqq.

2. Pp. 195-211 : il paraît être un abrégé de l'ouvrage de Roumeguère. — Le ms. de Dumège aux archives du musée des Augustins contient une très longue ébauche de ce catalogue : membre de l'Académie et réputé pour sa compétence archéologique, Dumège avait activement participé à l'établissement du catalogue.

3. *Description des médailles grecques et latines du musée de la ville de Toulouse,* Toulouse-Paris, 1858, in-12° de 212 p.

4. Le Dr Grimoud a bien voulu me dire qu'il y avait relevé d'assez nombreuses et lourdes erreurs de lecture, d'attribution, etc.

5. *Catalogus veterum numismatum quae Tolosae collegit Carolus Clemens Martin de Saint-Amand, ab anno 1747, tres series continens : 1am Consularem argenteam. 2am Imperialem argenteam. 3am Imperialem aeream primi moduli,* 2 vol. in-fol. J'emprunte ces indications à Dumège, *Description* (1835), p. 149, n. 1. Le titre est identique sur la copie conservée aux archives de l'Académie et l'examen de cette copie révèle que l'original comprenait en effet deux volumes. Mais il révèle également que le t. I contenait les séries portant dans le titre les nos 1 et 3, tandis que le t. II était entièrement consacré à la deuxième série. En outre, des notes intercalées montrent que l'original n'était pas exempt de doubles emplois. On remarquera enfin que la définition donnée à la troisième série dans le titre ne parle que de grands bronzes, alors qu'il y en a d'autres, et que celle de la deuxième série ne mentionne pas les pièces d'or qui sont classées avec les pièces d'argent. L'explication de ces anomalies me paraît être que Saint-Amand, surpris par sa seconde « banqueroute » ou par la mort, n'a pas eu le temps de donner au catalogue sa forme définitive.

avec des précisions qui ne s'inventent pas[6] et Roumeguère l'a au moins feuilleté, s'il n'en a pas toujours bien compris les indications[7].

Peut-être ce manuscrit a-t-il aujourd'hui disparu. Du moins celui que j'ai pu examiner n'est-il certainement pas le catalogue original. Il n'en est qu'une copie, faite pour l'Académie plusieurs années après la mort de Saint-Amand[8], et une copie qui, malheureusement, n'est pas l'équivalent de l'original. D'une part, en effet, le scribe de cette copie ignorait le latin et, par conséquent, ne comprenait pas ce qu'il transcrivait : il a commis d'effarantes erreurs de lecture[9], qu'il n'est pas toujours aisé de rectifier. D'autre part, cette copie est demeurée incomplète : dans la dernière série, celle des monnaies impériales d'argent, elle s'interrompt au milieu

6. Dans *Arch. pyrénéenne,* t. I, p. CLXXII, n. 1, il déclare que « M. de Montégut a ajouté quelques pages » au catalogue; or, on ne trouve pas trace de ces pages dans la copie que j'ai consultée. De même, Dumège, dans sa *Description* de 1835, p. 149, n. 2, cite un extrait de la préface du catalogue et la comparaison de son texte avec celui de la copie montre qu'il ne le lui a pas emprunté, car certaines divergences ne peuvent pas s'expliquer par le souci de corriger les fautes du copiste (ainsi ... *nummos... quos ad unum collectos domum laetus defert,* alors que la copie donne *ad suum,* qu'on ne peut rejeter que si l'on dispose d'un texte considéré comme meilleur).

7. Cf. plus haut, p. 11, n. 37, et plus loin, p. 18, n. 18. A la p. 7, Roumeguère cite, comme je vais les citer moi-même, les numismates qui furent amis de Saint-Amand : il ne peut avoir trouvé leurs noms que dans la préface du catalogue.

8. Ce ms. se compose de quinze cahiers in-folio, au nombre de feuilles variable, ni brochés ni reliés. Les pages sont numérotées au recto seulement. Le titre initial a été donné plus haut. Il est entouré d'un cadre au crayon rouge, en dehors et à droite duquel sont exactement indiqués les numéros des pages où commence chacune des trois séries mentionnées par le titre : 4 pour la première, 121 pour la deuxième et 33 pour la troisième. A la p. 124, la première des pages consacrées à la deuxième série où soit écrit quelque chose, se lit un nouveau titre, identique au premier tout d'abord, puis différent de lui : ... *ab anno 1747, et nunc videntur* [ms. : *videntuo*] *in musaeo Regiae scientiarum, inscriptionum et humaniorum Litterarum Academiae Tolosanae.* Comme l'encre et la main sont les mêmes que pour les pp. 1-120, on voit que la copie est postérieure à l'achat du médaillier par l'Académie; d'autre part, un *terminus ante quem* est fourni par l'indication, ajoutée à la p. 1 du ms., que celui-ci provient du fonds « de l'ancienne Académie », c'est-à-dire de l'Académie dissoute à la Révolution. Pour la majeure partie de la deuxième série (pp. 125 sqq.), on a ajouté à la description de chaque pièce la mention de sa valeur; cette évaluation aurait été faite, dit le titre de cette série, *juxta normam Vaillantii et D. de Beauvais.*

9. La note précédente en a déjà fourni un exemple; plusieurs des suivantes en fourniront d'autres.

de la suite de Septime Sévère; aussi, tandis que ceux qui ont eu à leur disposition le manuscrit original déclarent que plus de 4.000 pièces y étaient décrites[10], cette copie n'en signale-t-elle, au total, que 2.873[11]. La lacune est vraiment fâcheuse, puisqu'elle s'étend sur plus d'un quart de la collection Saint-Amand, qui ne peut plus être reconstitué qu'approximativement, à l'aide d'un catalogue valable, non plus pour la collection Saint-Amand, mais pour la collection que l'Académie possédait en 1847. Cette copie présente, néanmoins, un très vif intérêt, grâce aux renseignements qu'elle apporte sur la formation même de sa collection par Saint-Amand.

Déjà, le titre de ce catalogue tronqué précise que Saint-Amand a collectionné seulement à partir de 1747[12], c'est-à-dire après son entrée à la Société des Sciences et sa désignation comme trésorier perpétuel de la nouvelle Académie. L'indication concorde avec les dires de l'abrégé de l'éloge, selon qui, pourtant, il ne s'agissait alors que du réveil d'un « ancien goût pour les Médailles et les Antiques ». Mais, si Saint-Amand n'était pas, en 1747, un numismate débutant et s'il pouvait profiter d'une compétence antérieurement acquise, tout était à faire pour la collection elle-même. Et comme, d'autre part, elle ne s'augmenta certainement pas entre la seconde « banqueroute » et la mort de Saint-Amand, on voit qu'il était parvenu à la former très rapidement, au moins relativement à l'importance qu'elle avait prise. Il en avait eu conscience et avait cru bon de s'en expliquer dans une assez copieuse préface, datée *Idibus Juliis MDCCLX* et qui, placée en tête du catalogue, a été naturellement recopiée avant ce catalogue même. Aussi figure-t-elle dans le manuscrit actuel des archives de l'Académie et les déformations

10. Dumège, *Description* de 1835, p. 149 : « plus de 4.000 médailles en or, en argent et en bronze ». Roumeguère, p. 7, est plus précis encore et dit que la collection, en 1760, comprenait 440 monnaies consulaires d'argent, 1.800 impériales de bronze, 2.900 impériales d'argent, soit au total 4.140 : il ne peut avoir emprunté ces chiffres qu'au catalogue.

11. Je n'en ai point fait le décompte; mais, en dehors et à gauche du cadre qui entoure le titre initial, on lit pour la première série : 396 d'argent et 33 d'argent douteux, pour la deuxième : 798 d'argent et d'or, pour la troisième : 1.646 de bronze.

12. A. Blanchet, *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule* (Paris, 1900), p. 255, interprète de façon certainement erronée en annonçant que « le catalogue de la collection Saint-Amand est antérieur à 1747 ».

orthographiques subies par son latin scolaire et redondant n'empêchent pas d'en comprendre le sens.

Cette préface, d'ailleurs, est charmante et la modestie — ou ce qui paraît tel à première vue — qui s'y manifeste n'est pas l'un de ses moindres attraits. En effet, s'il est des collectionneurs qui prennent plaisir à faire sonner haut les sacrifices financiers qu'ils ont consentis ou les qualités morales et intellectuelles qu'ils ont dû déployer, Saint-Amand, certes, ne leur ressemble point. A l'en croire, ses mérites personnels ne furent pour rien dans la constitution de sa collection, et il devrait tout, d'une part à ses amis numismates, qui se montrèrent envers lui d'un dévouement et d'une générosité inlassables, de l'autre à une extraordinaire accumulation d'occasions favorables qu'il lui a suffi de saisir. Tant et si bien qu'une telle modestie finit par devenir suspecte. Au vrai, c'est de l'orgueil qu'elle dissimule, mais un orgueil assez raffiné pour ne pas s'afficher. Simplement, ce que Saint-Amand désire suggérer que l'on admire en lui, ce n'est pas l'homme riche ou l'homme de goût, le chercheur doué de persévérance ou de flair, mais le favori du Destin, le bien-aimé de la Providence[13]. Il est même permis de se demander en certains cas si, afin de rendre plus éclatantes les bontés de la Fortune, il n'a pas tendance à les exagérer en embellissant son récit : de fait, au moins une fois, on dispose de quelques éléments de contrôle suffisants pour n'accueillir ses affirmations qu'avec réserve.

C'est par l'énumération des amis si remarquablement serviables que s'ouvre la préface. Au premier rang, Lefranc de Pompignan, dont l'amitié est longuement et chaleureusement célébrée : il fut l'initiateur et le premier conseiller[14]; il céda les monnaies qui furent le noyau initial de la collection. Puis le célèbre numismate Beauvais, avec qui des relations se nouèrent grâce à Lefranc de Pompignan et qui céda plus de 300 de ses doubles. Enfin Pellerin, de Boze, garde du cabinet du roi, les deux abbés italiens Rodolphe et Phi-

13. Cf. plus loin, p. 18 et n. 17, une citation caractéristique.

14. La compétence numismatique ne manquait pas à Lefranc de Pompignan, qui n'était pas seulement le neveu du président de Caulet (cf. *supra,* p. 11 et n. 37), mais qui s'était constitué lui-même une importante collection : l'abbé Duffo, *op cit.,* pp. 435-436, cite un texte où Lefranc énumère, avec des précisions numériques impressionnantes, les principales séries de son médaillier.

lippe Venuti — auxquels Saint-Amand dut certainement de devenir membre des Académies de Cortone et de Volterra[15], — le Marseillais Carry[16] et le P. Guillaume Revest : leurs bons offices n'ont pas manqué à l'accroissement de la collection.

Ces devoirs rendus, Saint-Amand enchaîne : « Mais je n'ai pas seulement été enrichi par la bienveillance de si nombreux et si importants personnages. La fortune aussi, favorisant mes recherches, peut à bon droit revendiquer la plus grande part de ma collection. Je doute même qu'un amateur d'antiquités, si heureux qu'il ait été, doive à la fortune des dons aussi multiples et aussi magnifiques que ceux qu'il m'est doux de passer ici en revue[17]. » Et le voici qui commence à raconter des anecdotes, dont certaines ne manquent pas de pittoresque.

C'est ainsi[18] qu'il se désolait de ne pas posséder un certain grand bronze de Pertinax. Or, un de ses amis, survenant un jour au milieu d'une querelle entre des ouvriers ivres et une cabaretière[19], s'informe

15. C'est la légende placée au bas du portrait appartenant à l'Académie des Sciences de Toulouse qui nous apprend que Saint-Amand était membre de ces académies toscanes. Les Venuti étaient originaires de Cortone et Philippe avait été précisément le fondateur de l'Académie de cette ville. On devine que Saint-Amand devait encore la connaissance des Venuti à Lefranc de Pompignan : Philippe avait traduit en italien la *Didon* de celui-ci, qui était ainsi devenu son ami et l'avait fait admettre en 1744 à l'Académie de Montauban qu'il avait fondée; en retour, Lefranc était devenu membre de l'Académie de Cortone en 1745; la même année, Ph. Venuti vint à Montauban pour y prononcer son discours de réception; sur tout cela, cf. abbé Duffo, p. 75 et n. 1; pp. 137-138.

16. Roumeguère, p. 7, écrit « Corry »; je lis très distinctement « Carry » et j'ai cherché en vain à contrôler quelle graphie il faut adopter.

17. P. 1 v° du ms. : *Sed non solum benevolentiâ tot et tantorum virorum ditatus fui; fortuna item, studiis meis favens* [ms. : *farens*], *maximam musaei nostri partem sibi jure vendicat. Quin dubito an felicissimus quivis* [ms. : *qui vis*] *antiquarius tam multa, et tam praeclara, dona fortunae debeat, quae juvat hic recensere.*

18. Lorsque Roumeguère écrit p. 7 (reproduit par R. Mowat, *Rev. num.*, 4e série, t. XVI, 1912, p. 203, n. 1) : « Il faut lire, dans la préface..., l'aventure singulière que lui valut son beau Pertinax... », je pense qu'il n'a pas compris le récit, puisque l'aventure est arrivée à un ami de Saint-Amand, et non pas à Saint-Amand lui-même.

19. On lit très distinctement : *inter fabros ebrios et mulierem onus polam.* Ces deux derniers mots ne signifient rien et sont donc certainement corrompus; il faut sans doute corriger en *vini polam,* à cause de la mention finale du vin commandé après la réconciliation.

et apprend que les ouvriers ont voulu payer avec une pièce de bronze inconnue de la cabaretière et refusée par elle. Il examine la pièce et reconnaît le Pertinax si désiré. Aussitôt, il l'achète dix fois plus cher qu'elle ne vaudrait si elle avait cours et, tandis que les buveurs, réconciliés avec la cabaretière, se font apporter d'autre vin, il vole auprès de Saint-Amand pour lui faire don de sa trouvaille.

Une autre fois, probablement en 1753[20], c'est un brocanteur qui apporte à Saint-Amand et lui vend à un prix insignifiant un moyen bronze très rare de Sabine Tranquilline[21].

Un collectionneur, que Saint-Amand connaît seulement de nom, se ruine au jeu et lui vend au seul prix du métal *argenteam nummorum elegantissimam seriem* et le bénéficiaire de cet acte de désespoir, qui ne répugne pas au rôle de pilleur d'épaves, manifeste une singulière pitié en parlant de *dementia* et de *furor* chez son vendeur[22].

Mais, après avoir signalé, sans autre précision, qu'il doit également au hasard d'autres pièces rares, et notamment des monnaies d'or de Jovien, Majorien, Libius Severus, etc., et d'argent de Diaduménien, Maxime César, etc., Saint-Amand a hâte d'en arriver au fait qu'il considère comme le plus extraordinaire de sa carrière de numismate. Il n'hésite pas à en dire « qu'il dépasse toute créance et qu'il n'est jamais arrivé ni ne risquera d'arriver à aucun amateur d'antiquités[23] », et à consacrer près de la moitié

20. Cf. E. Lapierre, *Hist. de l'Ac.*, dans *Mém. Ac.*, 10e série, t. VII, 1907, p. 25 : en 1753 « M. de Saint-Amand montre une médaille de moyen bronze frappée en l'honneur de Tranquilline, femme de l'empereur Gordien »; on peut penser qu'il n'a pas attendu longtemps après son acquisition pour communiquer cette pièce rare à ses confrères de l'Académie.

21. De ces deux anecdotes, on peut rapprocher un passage (cité par l'abbé Duffo, pp. 138-139) du mémoire *De antiquitatibus Cadurcorum* que Lefranc de Pompignan avait envoyé, en 1745, à l'Académie de Cortone: « Dans les campagnes voisines de ma terre de Cayx [à 22 km. de Cahors], était enfouie ou circulait ignorée dans les mains du vulgaire une telle quantité de médailles que, dans l'espace de huit jours, grâce à la libéralité des paysans, des vignerons et des forgerons, j'ai recueilli environ 2.000 pièces de bronze de tout module, dont beaucoup rares et remarquables. J'en ai même racheté un certain nombre en argent. »

22. P. 2 r° du ms. : ... *eô dementiae et furoris devenit ut...*

23. *Ibid. : Sed quod fidem omnem excedit, nec ulli antiquario contigit unquam, aut fortè* [ms. : *fortaè*] *continget...*

de sa préface au récit qu'il en fait et au commentaire qu'il lui apporte[24].

« Dans le pays de Foix » — *in pago fuxensi :* il n'y a nulle part d'indication plus précise[25] — et à une date que l'abrégé de l'éloge oblige à placer entre les deux « banqueroutes », donc entre 1751 et 1760[26], un paysan découvre, enterré dans son champ, un *testaceum dolium* contenant 60.000 pièces d'argent. Il les recueille et les emporte chez lui, mais ne peut s'empêcher d'en parler à quelques amis et voisins. Aussi, et bien qu'il leur ait recommandé le secret, la nouvelle de la trouvaille se répand-elle jusqu'à Toulouse. Informé, le directeur de la Monnaie locale invoque la coutume selon laquelle ces vieilles pièces, qui n'ont plus cours, doivent être vendues à son établissement[27] et il n'a de cesse que le trésor, arraché des mains

24. Je vais comparer dans ce qui suit le récit qui provient de Saint-Amand et celui qui a pour source première Lefranc de Pompignan. Cette confrontation n'a pas encore été tentée. Eckhel, *Doctrina,* t. I, p. LXXXII, et t. VII, p. 339, ne connaît que Saint-Amand; de même, Dumège, *Description* de 1835, qui, p. 149, n. 2, cite une partie du texte intéressant de la préface. Au contraire, sauf pour un détail (cf. la n. suivante), Roumeguère, pp. 5-7, ne connaît que l'éloge, bien que, comme on l'a vu, il ait certainement eu la préface du catalogue à sa disposition. Parmi les modernes, A. Blanchet, *Trésors,* p. 255, n° 625, utilise et suit Eckhel et Dumège; il connaît aussi Roumeguère, mais se borne à en donner la référence. Inversement, R. Mowat, *Rev. num.,* 4e série, t. XVI, 1912, pp. 202 sqq., reproduit le texte de Roumeguère et, finalement, mentionne Eckhel, sans relever que les nombres donnés diffèrent.

25. L'abrégé de l'éloge dit « aux environs de Toulouse ». Comme « le pays de Foix » peut entrer dans cette définition, les deux données ne sont pas contradictoires et il faut adopter la moins vague. C'est ce qu'a bien vu Roumeguère, p. 5, mais rien ne l'autorise à préciser « près de Foix »; de même, « sur le territoire de Foix » de Blanchet, *Trésors,* p. 255, est ou ambigu, ou aventuré. — Pour un détail accessoire, cf. plus loin, p. 28, n. 12.

26. « Son cabinet n'en souffrit pas [de la première banqueroute] ; il eut même, comme Antiquaire, l'aventure la plus heureuse... » Peut-être faudrait-il placer en 1758 le *terminus ante quem,* puisqu'il est dit que, « dans ce même temps », Saint-Amand acheta les roues de Fa.

27. Voici le texte (p. 2 r°) : *praefectus et judices monetae hanc pecuniam rati gallicam* [Dumège, *Description* de 1835, p. 149, n. 2, imprime *gallicano* qui est certainement erroné], *veterem, lege abrogatam, et ideo monetae, ut mos est, adjudicandam...* Les mots se comprennent; rendre compte des faits et de l'argumentation est moins aisé. Je n'ai pas pu consulter — son étude relative à l'Antiquité dans les *Proceedings of the British Academy,* 1933, pp. 219 sqq., m'a été seule accessible — le livre récent de sir George Hill, *Treasure-trove in law and practice, from the earliest time to the present day* (Oxford, 1936), qui,

du paysan qui en est honnêtement indemnisé, ne soit transporté à Toulouse. Puis, après les avoir fait nettoyer, il communique toutes ces pièces à son ami Saint-Amand, l'invitant à en retenir, pour un prix analogue à celui qui a été payé au paysan[28], tout ce qui pourrait l'intéresser.

Sur certains points de cette partie du récit, l'accord n'est pas parfait entre la préface du catalogue, c'est-à-dire Saint-Amand, et l'abrégé de l'éloge, c'est-à-dire Lefranc de Pompignan. A en croire celui-ci[29], la trouvaille aurait été seulement de 40.000[30] pièces et

à en juger par la recension de Blanchet, *Rev. num.*, 4e série, t. XXXIX, 1936, pp. 367-368, permettrait peut-être d'éclaircir la question. Mais les très brèves indications de Blanchet, *Les rapports entre les dépôts monétaires et les événements militaires, politiques et économiques,* dans *Rev. num.*, 1936, p. 8, suffisent à montrer que la législation sur les trouvailles de trésors était encore mal fixée au XVIIIe siècle : bien que, dès le XVIIe, des décisions judiciaires eussent partagé entre l'inventeur et le propriétaire, on voit encore au XVIIIe le trésor royal revendiquer un tiers de la trouvaille (cf. plus loin, p. 24, n. 35 *in fine,* la citation du P. Chamillart, p. 68, qui fait probablement allusion à des tracasseries du fisc envers l'inventeur). En l'espèce, il me semble que le directeur de la Monnaie se place sur un tout autre terrain, puisqu'il dédommage pour la totalité du trésor le paysan qui est à la fois inventeur et propriétaire : il prétend que ces monnaies, qui ont eu cours autrefois en Gaule (de là les épithètes *gallicam* et *veterem*) et que la loi ne reconnaît plus, doivent lui être vendues. En pratique, il veut favoriser son ami Saint-Amand. En principe, il cherche à se procurer du métal précieux pour frapper de nouvelles pièces, ce qui lui permet de ne payer les vieilles qu'au poids de l'argent qu'elles contiennent.

28. La question du prix est embarrassante tant pour Saint-Amand que pour l'auteur de son éloge, car il est délicat d'avouer que, au bénéfice final d'un particulier, on a forcé le paysan à vendre bon marché des pièces très rares, donc de grande valeur marchande. Aussi la difficulté est-elle escamotée. Saint-Amand ne dit rien du prix qu'il a payé lui-même à la Monnaie et se borne à parler en termes très vagues du paiement de la Monnaie au paysan : *cujus pretium* [ms. : *praetium*] *postea inventori bona fide solutum est.* L'éloge ne dit rien de ce paiement, mais prend soin de parler des orfèvres, qui n'achetaient évidemment qu'au poids de l'argent, et ajoute très vaguement à propos de ce qu'eut à payer Saint-Amand : « Le prix qu'y mit le Directeur de la Monnoie, surpassoit à peine la valeur intrinseque. » On peut songer à la valeur du métal précieux, légèrement augmentée pour frais de transport et de nettoyage.

29. Tout ce que donne, au sujet du trésor, la publication académique *Hist. et mém. Ac.,* t. II, 1re partie, pp. 96-97, se retrouve à peu près textuellement reproduit, sans guillemets, dans Roumeguère, pp. 5-7.

30. L'éloge dit « environ quatre mille médailles »; mais l'erreur est certaine, puisque, après la vente d' « un grand nombre », la Monnaie peut encore en acheter « trente mille », qui sont envoyées à Saint-Amand « par sacs de mille cha-

l'inventeur en aurait tout d'abord « vendu un grand nombre (peut-être les plus précieuses) aux Orfevres de Toulouse et à ceux des Villes voisines », si bien que le directeur de la Monnaie n'aurait pu en acheter et en communiquer que 30.000 à son ami. Divergences au fond minimes, assurément, mais qu'il n'est pourtant peut-être pas inutile de relever. A première vue, en effet, la version de Saint-Amand paraît la plus digne de foi, puisque son auteur fut le plus directement intéressé à cette affaire dont il fut le bénéficiaire. Mais Lefranc de Pompignan, numismate lui-même et ami de Saint-Amand, sans doute aussi du directeur de la Monnaie toulousaine, avait toutes raisons d'être bien informé. Si l'on songe, en outre, que l'esprit même dans lequel Saint-Amand a rédigé la préface de son catalogue expliquerait aisément quelques coups de pouce donnés à une réalité déjà exceptionnellement belle, la tentation sera forte d'accorder la préférence à la version de Lefranc de Pompignan.

C'est celle-ci, de toute évidence, qu'il faut adopter pour comprendre comment Saint-Amand confia à un autre le soin d'examiner cet immense trésor. D'après la préface, ses occupations trop absorbantes ne lui en auraient pas laissé le temps. Mais l'explication est bien peu vraisemblable et la vérité se devine lorsque, deux lignes plus loin, on lit le mot *taedium* employé pour décrire la tâche à accomplir[31]. Aussi faut-il suivre l'abrégé de l'éloge, pour qui, « ne trouvant d'abord que des Alexandre Sévere, des Gordien Pie, des Gallien, M. de Saint-Amand les rejeta dans leurs sacs et alloit les renvoyer aux fourneaux de la Monnoie, lorsque M. de Romecour, son frere[32], homme savant, mais aussi phlegmatique que son frere étoit vif, se mit à parcourir ces médailles ». Et la fin de l'anecdote est assez amusante, telle que la raconte Lefranc de Pompignan dont

cun », dont l'examen se prolonge « pendant trois semaines ». En passant de 4.000 à 40.000, je crois adopter la correction la plus simple et la plus probable.

31. P. 2 v° du ms. : *Sed negotia quibus distorquer vanum ac cassum tantum fortunae favorem* [ms. : *favorini*] *fecissent, ni frater dulcissimus, qui tunc mecum* [ms. : *mecam*] *Tolosae commorabatur, jure recepisset quidquid laboris et taedii tot nummorum* [ms. : *nummerum*] *lectio, pertractatio, ac* [ms. : *ce*] *per principatus ordinatio ferebat...*

32. On a remarqué, à la n. précédente, les mots *frater dulcissimus;* il n'y a donc aucune raison de corriger, comme le fait Roumeguère, en « beau-frère » et il faut sans doute supposer, à moins qu'ils n'appartinssent à des lits différents, un « Martin de Romecour », comme il y avait un « Martin de Saint-Amand ».

le texte original nous a été conservé, pour mériter d'être citée ici[33] : « Comme il étoit tard, il les emporta dans son appartement. Vers le milieu de la nuit, M. de Saint-Amand est éveillé par son frere, qui, une bougie à la main, lui présente une loupe et une médaille; l'Antiquaire regarde, voit une belle tête d'Impératrice, et lit autour en caracteres bien conservés : *Sabinia Tranquillina Aug.* M. de Romecour se retire, revient un moment après, présente une autre médaille à son frere, qui lit : *Cornelia Supera Caii.* Il reparoît bientôt avec deux *Pacatien,* à revers différens. On n'en connoissoit que deux, l'un au cabinet du Roi, l'autre qui appartenoit au Pere Chamillard, Jésuite[34]; et ce sont ces deux Pacatien si rares, différens par leurs revers, qui se présentent à la fois d'eux-mêmes à M. de Saint-Amand. Les recherches, continuées pendant trois semaines, donnerent sinon de ces médailles capitales, plusieurs de moindre valeur, et des revers trés-rares. »

Voilà tout ce qu'on peut savoir des circonstances de cette trouvaille et de ce qu'il en advint[35]. Voilà en même temps la dernière des

33. Les quatre pièces qui vont être signalées dans la citation suivante sont également mentionnées, et seules mentionnées, dans la préface du catalogue.

34. Depuis « On n'en connoissoit... » jusqu'à « ...Jésuite », ce membre de phrase n'est pas guillemeté dans *Hist. et mém. Ac.,* t. II, 1re partie, p. 96 : il semble donc qu'il ne provient pas de Lefranc de Pompignan même.

35. A propos de ce trésor, R. Mowat, *Rev. num.,* 4e série, t. XVI, 1912, p. 204, rappelle une opinion du P. Chamillart, qui m'a paru assez curieuse pour mériter d'être exactement recherchée et rapportée. Dans les *Dissertations du Révérend pere Etienne Chamillart, de la Compagnie de Jésus, sur plusieurs médailles et pierres gravées de son Cabinet et autres monumens d'antiquité* (Paris, 1711), la *Quatriéme Lettre,* pp. 28 sqq., est adressée à un membre anonyme de « l'Académie des Médailles » récemment et heureusement réorganisée, et est intitulée *Sur l'avantage que les Lettres retireroient, si l'on deffendoit de fondre les Médailles antiques.* On peut y lire, p. 29 : « Certainement il y a lieu d'être surpris que dans tous les siécles on ait eu tant de passion pour les Manuscrits, et qu'on ait eu à peine la premiere pensée de faire des amas de Médailles... Sans doute que les Cabinets vont se multiplier à vûë d'œil, et qu'à l'éxemple de la France, les autres Nations ne croiront plus qu'il leur soit permis d'avoir une Bibliotheque sans y joindre un Médailler... Vôtre Académie va faire que dans peu ce goût deviendra commun, et sera regardé comme une chose aussi nécessaire aux Doctes que le goût des Livres. A la vérité, la dépense est excessive, et il y auroit à craindre que cette raison n'en détournât bien des particuliers; mais il ne tiendra qu'à vôtre Société de lever cet obstacle : voicy ce que je veux dire. Il se fond une si grande quantité de Médailles de toute sorte de métal, sur tout dans les Provinces éloignées de Paris, que, pourvû qu'on empêchât ce desordre, nous

aventures de collectionneur vécues par Saint-Amand et dont lui-même ou l'auteur de son éloge nous fasse confidence. Sans doute n'hésitera-t-on pas à lui donner satisfaction et à reconnaître que, comme numismate sinon comme financier, il eût été mal venu à se plaindre de la Providence.

⁂

Ce trésor du « pays de Foix » vaut assurément la peine qu'on l'examine d'un peu plus près : on sait, en effet, avec quelle persévérance et avec quel bonheur M. Adrien Blanchet[1] a attiré l'attention sur l'intérêt historique des trésors monétaires.

Sur sa composition, la préface de Saint-Amand se borne à déclarer que, sauf quelques-unes de Julia Pia, Caracalla et Élagabal, toutes les pièces avaient été frappées « du début de Pupien et Balbin à la fin de Gallien » et que, entre ces deux limites, elles fournissaient trente effigies différentes d'empereurs, d'impératrices, de

aurions les Médailles à un prix raisonnable... » P. 32 : « Pourquoy le Roy n'useroit-il point en cette occasion de son autorité? Il y va du bien public, dès que les belles Lettres y sont intéressées. Je suis persuadé qu'avec un peu d'exactitude du côté des Juges, on pourroit empêcher que les Fondeurs et les Orfevres ne nous fissent un si grand tort. Si l'on avoit pris cette voye depuis mille ans, les Médailles seroient aujourd'hui plus communes et à meilleur marché que les Livres. Or qui peut mieux demander à Sa Majesté le Reglement dont il s'agit, que l'Académie des Médailles? » Une *Treiziéme Lettre,* pp. 55 sqq., a pour titre *Lettre de M**** à M**** au sujet d'un trésor de Médailles trouvé à ***.* On y lit, p. 68 : « Que ne suis-je dans le poste où vous êtes... Car il y auroit un Arrêt, qui adjugeroit entierement les trésors de Médailles antiques à ceux qui les déterreroient. Sûrs de n'être point inquiétez, ils n'auroient garde de se défaire de leurs Médailles à d'autre qu'à des curieux, qui les acheteroient plus cherement qu'aucun ouvrier. Ainsi on ne fondroit plus de Médailles; et chaque jour les curieux feroient de nouvelles acquisitions. »

1. Cf. son livre cité plus haut, p. 16, n. 12, et ses quatre conférences publiées dans la *Rev. num.,* 1936 (citées plus haut, p. 21, n. 27). Cf. aussi Sture Bolin, *Fynden av romerska mynt i det fria Germanien. Studier i romersk och äldre germansk historia* (Lund, 1926 = thèse Lund 1927, en partie repris sous le titre *Die Funde röm-und byz. Münzen im freien Germanien,* dans *IX. Bericht der röm.-germ. Kommission,* 1929, pp. 85 sqq.); cette étude ne se limite nullement, malgré son titre, à la Germanie libre et donne notamment, en Appendice II, pp. 149-187, une liste en classement chronologique, utile sinon complète, — le trésor du « pays de Foix » n'est pas mentionné, — des dépôts monétaires découverts en Europe occidentale.

Césars ou de tyrans[2]. Assurément, des détails plus précis seraient les bienvenus; ces indications, pourtant, ne sont pas négligeables.

Elles permettent, en effet, de déterminer approximativement la date de l'enfouissement du trésor. Si le nombre total des pièces était peu élevé, l'absence intentionnelle ou involontaire de pièces de frappe récente serait une hypothèse plausible. Mais, en l'espèce, l'hypothèse est inacceptable, à cause du grand nombre des pièces et de leur variété qui ne peuvent s'expliquer qu'en imaginant un trésor vivant, si l'on peut dire, et ouvert jusqu'au dernier moment aux influences du dehors. Aussi le hiatus entre la date d'émission de la plus récente des pièces enfouies et la date d'enfouissement ne peut-il pas être considérable. L'unique question est donc de savoir ce que signifie, pour Saint-Amand, « la fin de Gallien ». Or, si une phrase de sa préface permet de penser qu'il place la mort de cet empereur à sa date exacte de 268[3], des doutes apparaissent légitimes quant à l'exactitude du classement chronologique qu'il pouvait adopter pour les monnaies de Gallien. De fait, ce classement demeure encore aujourd'hui très incertain et, pratiquement, les seules datables sont celles qui portent une donnée particulière telle que le nombre des puissances tribuniciennes[4]. Il est, dans ces condi-

2. P. 2 r° (je n'indique plus désormais les fautes de latin du ms.) : *Illi enim nummi (paucis exceptis qui Juliae Piae, Caracallae et Helagabali nomen referunt) omnes a Pupieni et Balbini initio ad finem Gallieni cusi sunt...* P. 2 v° : *In triginta annorum spatio, quod a principatu Pupieni ac Balbini ad finem Gallieni extenditur, et in his 60.000 nummis, triginta capita Augustorum, Augustarum, Caesarum et tyrannorum inveniuntur...* — Aux noms de Julia Pia (= Julia Domna, femme de Septime Sévère), Caracalla et Élagabal indiqués par Saint-Amand, il faut joindre celui d'Alexandre Sévère donné par l'abrégé de l'éloge (cf. *supra*, p. 22). — On se fera une idée de l'importance de cette trouvaille pour la collection de Saint-Amand en constatant que, sur un total de 2.255 pièces impériales d'argent dans la collection de l'Académie, 830 se placent entre l'avènement de Pupien-Balbin et la mort de Gallien (nombres fournis par les catalogues de 1847).

3. Au début de la seconde phrase citée à la n. précédente, il calcule que trente ans séparent l'avènement de Pupien et Balbin de la fin de Gallien : la première de ces deux dates est 238.

4. Même pour ces pièces, cependant, l'accord n'est pas total : cf. L. de Regibus, *Il computo della tribunicia potestas per la cronologia degli imperatori Valeriano e Gallieno*, dans *Historia*, t. VI, 1932, pp. 604 sqq. Pour l'indication chronologique que je vais fournir, je suivrai le comput adopté par H. Cohen, *Description historique*[2]..., t. V (Paris-Londres, 1885), et par Percy H. Webb, dans

tions, assez frappant de constater que, parmi les pièces qui peuvent provenir de cette trouvaille, on ne signale dans les catalogues — catalogues[5], il est vrai, de la collection de l'Académie en 1847, et non pas de la collection Saint-Amand dont le seul catalogue que j'ai pu consulter est loin, comme on l'a vu, d'aborder Gallien dans cette catégorie — aucune monnaie de Gallien indiquant une puissance tribunicienne supérieure à la douzième, ce qui conduit à 264, non pas à 268. Il s'en faut, assurément, qu'on puisse fonder aucune conclusion rigoureuse sur une semblable constatation[6]. Toutefois, comme on ne fait pas injure à Saint-Amand en supposant qu'il a pu ne pas donner à l'expression « fin de Gallien » son sens étroit, il est certainement plus prudent de penser qu'elle désigne, assez largement, « les dernières années » du règne et de placer l'enfouissement entre 264 et 268[7].

A l'époque ainsi délimitée, extrêmement nombreux furent les trésors cachés dans le sol de la Gaule. Pour les seize années qui correspondent aux deux règnes, simultanés vers la fin, de Gallien et de Postume, une statistique établie en 1900 comptait 164 trésors sur un total de 880 pour la période romaine de l'histoire de la Gaule

H. Mattingly et E. A. Sydenham, *The Roman imperial coinage,* t. V, 1 (Londres, 1927) : ces deux ouvrages datent de 268 la seizième puissance tribunicienne de Gallien (Cohen², p. 425, n°s 851 et 852; Webb, p. 144, n° 156; p. 179, n° 550; p. 184, n° 604); pourtant Webb signale une pièce (n° 605) qui donne TR P XVII et il la date encore de 268.

5. Cf. plus haut, pp. 13 sqq.

6. Ces catalogues peuvent présenter, dans la suite de Gallien, des erreurs ou des lacunes : je n'ai pas opéré de contrôle en examinant les pièces elles-mêmes au musée Saint-Raymond. D'autre part, certaines pièces peuvent avoir disparu entre la mort de Saint-Amand et l'établissement du catalogue de la collection de l'Académie en 1847.

7. De toute façon, je suis assez surpris qu'un numismate comme Saint-Amand parle seulement de Gallien, et non pas de Postume dont le règne est pendant une dizaine d'années contemporain de celui de Gallien, qui meurt lui aussi en 268 et dont les numismates classent toujours les monnaies après celles de Gallien et de la famille de Gallien. On ne peut pourtant pas douter qu'il n'y ait eu dans ce trésor des pièces de Postume : il y a en effet dans la collection de l'Académie proportionnellement plus de types divers de Postume (56) par rapport au nombre total des types indiqués par Cohen², t. VI (453), que de types divers de Gallien (141) par rapport aux 1.355 n^os de Cohen², t. V. Peut-être Saint-Amand tient-il compte du fait que Postume paraît avoir été tué au début de 268, et Gallien seulement pendant l'été : mais un tel scrupule d'exactitude historique, pour louable qu'il soit, demeure étrange.

considérée dans son ensemble[8]. Les adjonctions que cette statistique devrait recevoir aujourd'hui[9] ne modifieraient certainement pas le rapport de ces deux nombres. Ainsi, le trésor du « pays de Foix » appartient à une série nombreuse et déjà bien identifiée.

Que le nombre total des pièces dont il se constituait ait atteint 60.000 ou n'ait pas dépassé 40.000, il demeure considérable. Aussi est-il tentant de ne pas voir dans ce trésor la propriété d'un particulier, mais une caisse militaire enfouie par l'officier chargé de sa gestion, afin d'éviter qu'elle ne tombe aux mains de l'ennemi. C'est une tentation à laquelle on a souvent cédé et à laquelle on cède encore souvent en face d'un trésor quelque peu important[10]. Pour celui-ci, l'hypothèse a été présentée dès l'époque de sa découverte. Mais déjà Saint-Amand, avec beaucoup de bon sens, l'a rejetée et a consacré à sa critique une bonne partie de sa préface. Tous ses arguments ne sont pas d'égale valeur. C'est bien vainement, par exemple, qu'il s'évertue à démontrer[11] que 60.000 pièces d'argent eussent constitué une caisse insuffisante pour une armée de 10.000 hommes, puisque rien n'empêche d'imaginer un corps de troupe moins nombreux ou dont les ressources financières tiraient à leur fin. Il est mieux inspiré lorsqu'il montre combien peu vraisemblable serait la disparition de tous les soldats connaissant le lieu de la cachette[12]. Mais, surtout, c'est une objection décisive qu'il

8. Cf. Blanchet, *Trésors,* pp. V; 37-41; 56.

9. Blanchet continue à tenir régulièrement, dans la *Rev. num.,* une chronique des découvertes de trésors. — Même pour l'état des connaissances en 1900, des oublis étaient inévitables : c'est ainsi qu'avaient été négligés tous ceux que signalait le P. Chamillart dans ses *Dissertations* de 1711, pp. 29-32 et 55 sqq. (sur l'un d'eux, cf. *infra,* p. 28, n. 15).

10. Blanchet, *Trésors,* pp. VI-VII, déplace un peu la vraie question, en montrant, ce que personne ne songe certainement à contester, que les soldats, au IIIe siècle, n'ont pu que très rarement enterrer leur pécule individuel. Mais il marque bien aussi l'abus que l'on fait de l'hypothèse de la caisse militaire : cf. *Trésors,* p. VI et n. 2, et les doutes qu'il émet, au sujet de la trouvaille d'Évreux, *Rev. num.,* 1936, p. 61.

11. Voici son raisonnement (p. 2 r° et v°) : une armée comprend deux légions, soit 10.000 hommes environ; comme la solde quotidienne est d'un denier par jour, le trésor ne suffirait que pour six jours; de plus, c'est à la caisse de la légion que les soldats déposent leurs économies : les 60.000 pièces découvertes constituent donc un total ridiculement insuffisant. On voit qu'aucun de ces arguments ne peut échapper à une réfutation radicale.

12. L'hypothèse n'est acceptable que s'il s'agit d'une garnison assiégée. Puis-

tire de la nature même du contenant du trésor : il est clair, en effet, qu'une caisse militaire ne peut pas être transportée, ni contenue, ni par conséquent enfouie dans un *testaceum dolium,* amphore ou jarre de terre cuite[13].

D'autres remarques doivent être ajoutées à celles de Saint-Amand. Elles concernent le nombre des pièces. Si considérable qu'il soit, il n'est pas exceptionnel, comme l'indiquent bien des trouvailles, faites en tous pays et permettant de remonter à des époques très diverses[14]. Précisément, plusieurs trésors ont été découverts, d'un ordre de grandeur comparable à celui-ci, dont l'enfouissement date du IIIe siècle, et, plus exactement encore, de cette même décade[15]. Mais le fait n'a rien de surprenant et les conditions moné-

que Saint-Amand ne fait pas cette réserve et puisqu'il songe seulement à un combat en rase campagne, c'est qu'il pense que la trouvaille a été faite en un lieu dépourvu de toutes traces de constructions antiques; mais a-t-il une raison sérieuse de le croire ?

13. Le dépôt découvert à Évreux en 1890 et que Blanchet tend aujourd'hui à ne plus considérer comme une caisse militaire, échappe aux deux objections qui précèdent : on l'a trouvé sur l'emplacement du *castellum* de la ville romaine et les pièces étaient entassées dans des sacs de toile à l'intérieur d'un coffre en bois (bibliographie dans Blanchet, *Trésors,* p. 194, n° 377).

14. Voici quelques exemples, qu'il serait facile de multiplier à l'aide des ouvrages déjà cités de Blanchet et Sture Bolin : — à Ledringhem, dans le Nord, en 1852, environ 35.600 monnaies d'or gauloises (cf. Blanchet, *Traité des monnaies gauloises,* t. II, Paris, 1905, p. 584, n° 188) ; — à Réka-Devnia, en Bulgarie (ancienne Marcianopolis), récemment, 81.000 pièces enfouies en 250 ou 251 (cf. Blanchet, *Rev. num.,* 1935, p. 258, et 1936, p. 48) ; — à Évreux, en 1890, 112.000 pièces déposées sous Probus (cf. la n. précédente) ; — près de Vérone, en 1876, 51.000 pièces enfouies vers 288 (Blanchet, *Rev. num.,* 1936, p. 62) ; — à Chantenay, dans la Nièvre, vers 1863, plus de 100 kgs de petits bronzes allant jusqu'à Constantin (Blanchet, *Trésors,* p. 166, n° 266 : aux cinq trésors qui sont indiqués là, nos 264-268, pour Chantenay, ajouter celui de Chamillart, *Dissertations,* p. 30) ; — à Cologne, en 1895, de 150 à 200.000 bronzes de Constantin à Constance II (Blanchet, *Trésors,* n° 746) ; — pour le Moyen âge et l'époque moderne, cf. Blanchet, *Rev. num.,* 1936, pp. 205-270.

15. Je me borne à citer, parce que ni Blanchet ni Sture Bolin ne le mentionnent, celui qui, d'après Chamillart, p. 30, fut trouvé à Locmariaquer, dans le Morbihan, en 1676 : « ... cent mille Médailles de billon... du troisiéme siécle. En effet, ... elles ne passoient point le tems de Caracalle, et elles finissoient à Postume... Cet habile homme en nettoya vingt-cinq mille... Je me contente aujourd'hui de vous dire qu'il vit six mille Médailles de Gordien troisiéme, et six mille de Philippe le pere, quoyqu'il n'y eût que cinquante revers différens de l'un et de l'autre Empereur; sept cens d'Aléxandre Sévere; deux mille de Trajan Dece; six cens de Valerien le fils; des milliers de Gallien et de Postume... »

taires, très spéciales, de cette époque expliquent aisément que des particuliers aient pu pratiquer aussi largement la thésaurisation. Entre 238 (« le début de Pupien et Balbin ») et 264-268 (« la fin de Gallien ») — c'est-à-dire à l'époque où ont été frappées, au dire de Saint-Amand, la presque totalité des pièces du trésor, — l'Empire romain traverse une crise extraordinairement grave, qui a des répercussions catastrophiques sur la monnaie. Afin de faire face aux besoins financiers que l'anarchie et les invasions accroissent au moment même où elles anéantissent les recettes, les empereurs multiplient les émissions. Aussi sont-ils contraints d'abaisser le poids et le titre des pièces[16]. La pièce d'argent alors la plus courante, l'*antoninianus* créé par Caracalla, eût dû normalement peser presque 5 gr. 5 : elle tombe, sous Claude II le Gothique (268-270), à 3 gr. 7, 2 gr. 3 et même 1 gr. 5. Quant à son titre, qui eût dû être de 500 millièmes, il s'abaisse, dans certaines pièces émises à la fin du règne de Gallien, à 10 millièmes. Bien entendu, une telle dépréciation intrinsèque ne parvient à faire longtemps illusion à personne : les banquiers d'Oxyrhynchos en Égypte refusent d'accepter au cours officiel l'argent impérial[17] et les prix finissent par subir une ascension vertigineuse[18]. Ainsi, les trésors enfouis à cette époque sont ceux d'une époque d'inflation et le nombre considérable des pièces demeure sans signification quant à leur valeur réelle d'échange au moment de leur enfouissement. Cette valeur ne serait grande que si un bon nombre de pièces, étant anciennes, avaient un poids et un titre convenables. Mais il en est très rarement ainsi, car l'observation connue sous le nom de loi de Gresham s'applique là comme ailleurs : « la mauvaise monnaie chasse la bonne »[19]. En

16. On trouvera des précisions numériques dans L. Homo, *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien (270-275)*, Paris, 1904 (thèse lettres et *Bibl. Écoles fr. Athènes et Rome,* fasc. 89), pp. 155-157, et dans J. Hammer, *Der Feingehalt der gr. und röm. Münzen* (t. XXVI, 1908, de *Zeitschrift für Numismatik*), pp. 104-109, auquel j'emprunte l'analyse suivante d'une pièce de Gallien : argent 0,0101; cuivre 0,9252; zinc 0,015; étain 0,047; traces de plomb.

17. B. P. Grenfell et A. S. Hunt, *The Oxyrhynchus Papyri,* t. XII (Londres. 1916), n° 1411 : le stratège du nome ordonne à une banque de reprendre ses opérations régulières.

18. Cf. Fr. Heichelheim, *Zur Währungskrisis des röm. Imperiums im 3. Jhdt n. Chr.*, dans *Klio,* t. XXVI, 1933, p. 107 : en Égypte, l'artabe de céréales, qui coûtait 12 à 20 drachmes vers 255, en coûte 300 en 293.

19. La disparition de la bonne monnaie, c'est-à-dire de la monnaie antérieure

particulier, on l'a vu, ce n'est pas le cas du trésor du « pays de Foix ». Aussi est-il légitime d'estimer que ce trésor ne dépasse pas ce qu'un riche propriétaire pouvait normalement posséder et l'hypothèse de la caisse militaire peut être abandonnée sans scrupules[20].

La cause de l'enfouissement demeure malheureusement incertaine. L'explication la plus simple est celle d'opérations militaires se déroulant dans la région; le danger couru, la crainte du pillage, la nécessité de la fuite : autant de causes qui peuvent pousser un propriétaire à déposer sa fortune en lieu sûr. Le lien logique et chronologique existant entre les dépôts monétaires et les guerres, notamment celles que les invasions germaniques provoquent en Gaule, est un fait remarquablement mis en lumière par M. Adrien Blanchet, qui en a, pour d'innombrables trouvailles, établi la véracité avec une certitude parfaite. Mais, dans ce cas précis, l'interprétation ne s'impose pas jusqu'à plus ample informé. En effet, les textes ne contiennent absolument rien qui permette de supposer qu'à cette époque des combats eurent lieu dans la région. La grande invasion qui mena les Francs jusqu'en Espagne est certainement

à la grande inflation, s'explique en l'espèce au moins par deux raisons incontestables : d'une part, la sortie vers les pays étrangers, qui n'accepteraient pas les mauvaises pièces (cf. Heichelheim, *op. cit.*, p. 111); d'autre part, le retrait des bonnes pièces par le Trésor impérial qui les envoie à la fonte afin de frapper un plus grand nombre de mauvaises pièces au titre plus faible (cf. L. Homo, *op. cit.*, p. 157). Il y a naturellement des exceptions et des gens particulièrement prudents ont pu parvenir à thésauriser de bonnes pièces : ainsi, sur 81.000 pièces enfouies à Réka-Devnia vers 250 (*supra*, p. 28, n. 14), 45.100 sont antérieures à la mort de Septime-Sévère en 211 (cf. aussi un trésor trouvé à Cologne en 1909, mieux interprété par Blanchet, *Rev. num.*, 1935, p. 258, que par W. Reusch, dont il recense l'étude). Mais la tendance dominante est certainement à une faible proportion de pièces anciennes : cf. Percy H. Webb, t. V, 2, de Mattingly et Sydenham, p. 318.

20. On pourrait être tenté de relever l'absence de toute pièce d'or dans ce trésor, à première vue étrange, ainsi que celle de bijoux, vaisselle précieuse, etc., dans un dépôt constitué par un propriétaire assez riche pour posséder 40 à 60.000 pièces d'argent. Mais, s'il est excessif de dire, avec Blanchet, *Manuel de numismatique fr.*, t. I (Paris, 1912), p. 122, n. 2, « que les soldats romains étaient généralement payés en or », les textes qu'il invoque (cf. aussi *Rev. num.*, 1936, p. 58) montrent que cela se produisait parfois : ainsi, l'absence d'or surprendrait même dans une caisse militaire. D'autre part, il est aisé de concevoir un riche propriétaire enterrant la majeure, et la plus pesante et volumineuse, partie de sa fortune mobilière, mais gardant sous la main, en vue d'une fuite rapide, la partie la plus précieuse sous le moindre poids.

antérieure et elle paraît avoir suivi la côte de l'Océan[21]. Gallien, à deux reprises, entreprit de reconquérir la Gaule sur son rival Postume; mais ces deux tentatives, vite avortées, ne purent pas atteindre le pied des Pyrénées[22]. C'est donc seulement par hypothèse, sans même pouvoir invoquer l'enfouissement contemporain de plusieurs trésors dans cette même région[23], qu'on oserait suppléer au silence des sources littéraires.

Mais pourquoi la guerre pourrait-elle seule expliquer un dépôt monétaire[24] ? Pour n'avoir pas été le théâtre d'opérations militaires, cette partie de la Gaule pyrénéenne n'en a pas moins pu connaître alors une insécurité sociale ou politique assez grande[25] pour pro-

21. Blanchet, *Trésors,* p. 57 : « Le grand trésor de Foix... marque probablement le passage d'une bande de Francs. » Mais il ajoute lui-même que les trouvailles nombreuses dans l'Ouest du bassin d'Aquitaine montrent que les Barbares entrèrent en Espagne plutôt par le Sud-Ouest. — Sur l'invasion franque en Espagne, les textes (Eutrope, IX, 8; Orose, VII, 22, 7-8, et 41, 2) n'indiquent pas la route suivie et même la prise de Tarragone, mentionnée par Eutrope, n'implique pas le passage par les Pyrénées de l'Est. La date en est incertaine, mais nul n'ose la placer après 263 (V. Duruy, *Hist. des Romains,* t. VI, p. 408); on hésite d'habitude entre 253 et 257-258 (253 : C. Jullian, *Hist. de la Gaule,* t. IV, p. 566, n. 2; 257 : L. Homo, *L'empereur Gallien et la crise de l'Empire romain au IIIe siècle,* dans *Rev. hist.,* t. CXIII, 1913, pp. 16-17; 253 et 258 : A. Piganiol, *Hist. de Rome,* t. III de la coll. *Clio,* Paris, 1939, pp. 423-424). Aucune de ces dates ne convient pour notre trésor, qui n'a pas pu être enfoui avant 264.

22. Cf. M. Besnier, *Hist. romaine,* t. IV, 1 (coll. *Hist. gén.* de G. Glotz, Paris, 1937), pp. 184 et 209. Les deux fois, Gallien venait d'Italie et, comme la puissance de Postume avait son centre près du Rhin, il n'eût pas songé à aller muser dans la région de Foix.

23. Je n'y connais d'autre trésor contemporain que celui de Saint-Cisy (deniers de Septime Sévère à Postume) signalé dans *Bull. Soc. arch. du Midi,* 1885, p. 34 (= Blanchet, *Trésors,* p. 254, n° 622).

24. Après avoir présenté, surtout dans *Trésors* (1900), peut-être trop exclusivement, l'interprétation par les invasions et les guerres, Blanchet (*Rev. num.,* 1935, pp. 257 sq.) oppose lui-même à W. Reusch la possibilité d'un enfouissement par crainte d'exactions, de confiscations, de pillages par les troupes romaines.

25. C'est dans la Gaule du Nord et de l'Est que Postume a tout d'abord établi son pouvoir. La Narbonnaise lui échappa, au moins à l'Est du Rhône. Mais il domina aussi l'Espagne, où des monnaies à son nom furent frappées à Tarragone. Nous ignorons quand et dans quelles conditions s'est réalisée cette extension territoriale : il est permis de supposer qu'elle n'a pas été sans provoquer des troubles locaux. Il ne convient pas non plus d'exagérer l'ordre et la tranquillité dont ont joui, même sous la domination de Postume dont la

voquer la cachette de sa fortune par un propriétaire incertain du lendemain : la précaution est de celles que la simple appréhension de troubles éventuels peut mener un homme prudent à prendre. Aussi ne convient-il pas de pousser plus avant la recherche d'une cause précise : il en est trop qui se révèlent également plausibles.

⁂

Des pièces dont Saint-Amand, dans sa préface, mentionne l'heureuse acquisition, cinq peuvent être aujourd'hui identifiées avec certitude dans les vitrines du musée Saint-Raymond. En voici la description précise.

C'est, tout d'abord, le moyen bronze de Sabine Tranquilline qui avait été vendu à Saint-Amand par un brocanteur :

SABINIA TRANQVILLINA AVG[*usta*]. Buste diadémé à droite, au-dessus d'un croissant;

℞ **CONCORDIA AVGVSTORVM.** Gordien III debout à droite, tenant un livre et donnant la main droite à Tranquilline debout[1].

Ensuite, les quatre *antoniniani* retenus et signalés par Saint-Amand comme les pièces les plus rares de toutes celles qui provenaient du trésor du « pays de Foix ». Leur origine même, toutes choses égales d'ailleurs, les rend plus intéressantes et précieuses que la précédente, car elle interdit de mettre en doute leur authenticité.

1° — Même droit que le moyen bronze précédemment décrit;

℞ Même revers, avec la légende **CONCORDIA AVGG** (=*Augustorum*)[2].

2° — **IMP**[*erator*] **TI**[*berius*] **CL**[*audius*] **MAR**[*inus*] **PACATIANVS P**[*ius*] **F**[*elix*] **AVG**[*ustus*]. Buste radié à droite.

℞ **FIDES MILITVM.** Déesse debout à gauche, tenant une enseigne militaire à chaque main[3].

renommée est excellente, des régions, comme celles des Pyrénées, éloignées de la frontière rhénane sur quoi veillait surtout cet empereur.

1. Cohen², t. V, p. 89, n° 6. Je m'en tiendrai, pour ces cinq pièces, à donner les références de Cohen², puisque, de Pupien (t. IV, 2 paru en 1938) à Valérien (t. V, 1, paru en 1927), c'est-à-dire pour la période où elles se classent toutes, le catalogue de H. Mattingly et E. A. Sydenham n'a pas encore été publié.

2. Cohen², t. V, p. 89, n° 4.

3. *Ibid.*, p. 182, n° 4. Sur la lecture des noms du droit, cf. plus loin, p. 37,